
Usines de salpêtre de Humberstone et Santa Laura (Chili)

No 1178

1 Identification

État partie

Chili

Nom du bien

Usines de salpêtre de Humberstone et Santa Laura

Lieu

Région de Tarapaca, Province d'Iquique

Inscription

2005

Brève description

Les usines de Humberstone et de Santa Laura représentent plus de 200 anciens sites d'extraction du salpêtre, où des ouvriers, venus du Chili, du Pérou et de Bolivie, vécurent dans des cités minières et forgèrent une culture pampina commune. Cette culture se manifeste dans la richesse de la langue, la créativité et les liens de solidarité, et surtout dans les luttes pionnières menées par les pampinos pour la justice sociale, luttes dont l'impact fut profond sur l'histoire sociale. Installés dans la Pampa désertique et reculée, l'un des déserts les plus arides du globe, des milliers de pampinos ont vécu et travaillé, à partir de 1880 et pendant plus de soixante ans, dans un environnement hostile pour exploiter le plus grand gisement de salpêtre du monde et produire le nitrate de soude, un engrais qui allait transformer le paysage agricole de l'Amérique du Nord et du Sud, ainsi que celui de l'Europe, tout en procurant de grandes richesses au Chili. En raison de la vulnérabilité des structures et de l'impact d'un récent tremblement de terre, le site a également été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril afin d'aider à mobiliser des ressources pour sa conservation.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2011

2. Problèmes posés

Antécédents

Implanté dans la pampa Tamarugal et contenant de multiples anciennes usines de salpêtre, le bien inscrit a une superficie de 647,28 ha et une zone tampon de 12 055 ha.

Au moment de l'inscription, la limite du bien coïncidait volontairement avec le Monument national du même

nom qui occupe le même espace. Aujourd'hui, pour des raisons très particulières, les deux principaux sites d'usines de salpêtre abandonnés (Humberstone et Santa Laura) sont depuis longtemps séparés par la Route A-16, une route nationale à fort trafic qui relie la capitale régionale d'Iquique à la principale route panaméricaine du pays.

Cette situation est néfaste au bien et crée une forte séparation entre les deux usines, générant des problèmes d'interprétation, de présentation et de sécurité.

Dans sa décision 30 COM 7A.31 (Vilnius, 2006), le Comité du patrimoine mondial a noté avec une vive préoccupation, parmi d'autres problèmes, que la question de la Route A-16 n'était pas traitée par l'État partie et, par conséquent, a demandé à ce dernier de rechercher une solution de tracé alternative.

Le Comité du patrimoine mondial, entre autres problèmes, dans sa décision 33 COM 7A.28 (Séville, 2009) a demandé à l'État partie de « soumettre les documents nécessaires à une modification des limites, y compris une cartographie adaptée, pour approbation par le Comité du patrimoine mondial » (cela étant lié au problème de la Route A-16).

Dans sa décision 34 COM 7A.2 (Brasilia, 2010), le Comité du patrimoine mondial a réitéré sa demande de soumettre les documents nécessaires à une modification des limites.

Modification

Suite aux recommandations du Comité du patrimoine mondial, et après analyse d'au moins deux solutions possibles, l'État partie, par l'intermédiaire de son ministère des travaux publics, a proposé de résoudre le problème en déviant la Route A-16 par la partie sud du bien, une proposition dénommée "Option du tracé sud".

Cette proposition est également soutenue par le Conseil des monuments nationaux (NMC – autorité nationale qui détient la compétence juridique sur les sites du patrimoine) et par la Corporation du musée du salpêtre (SMC – entité locale chargée de la gestion et de l'administration du bien). De plus, les limites du Monument national ont déjà été modifiées, et localement approuvées par le NMC et la SMC, afin de correspondre à la proposition de révision.

À la lumière de ce qui précède, l'État partie a soumis en janvier 2011 une demande de modification mineure des limites du bien afin de faire passer le nouveau tracé de la Route A-16 en dehors du bien. Étant donné que la Route A-16 longera la limite sud, il est logique de déplacer la limite légèrement vers le nord de manière à laisser la Route A-16 en dehors du bien, formant ainsi un seul polygone compact.

La superficie du bien inscrit sera donc légèrement réduite, de 647,28 ha, à 573,48 ha (soit une petite réduction de 73,80 ha ou 11,40%).

L'ICOMOS considère qu'un plan doit être fourni, indiquant une limite proposée légèrement révisée et la zone tampon légèrement modifiée.

3. Recommandations de l'ICOMOS

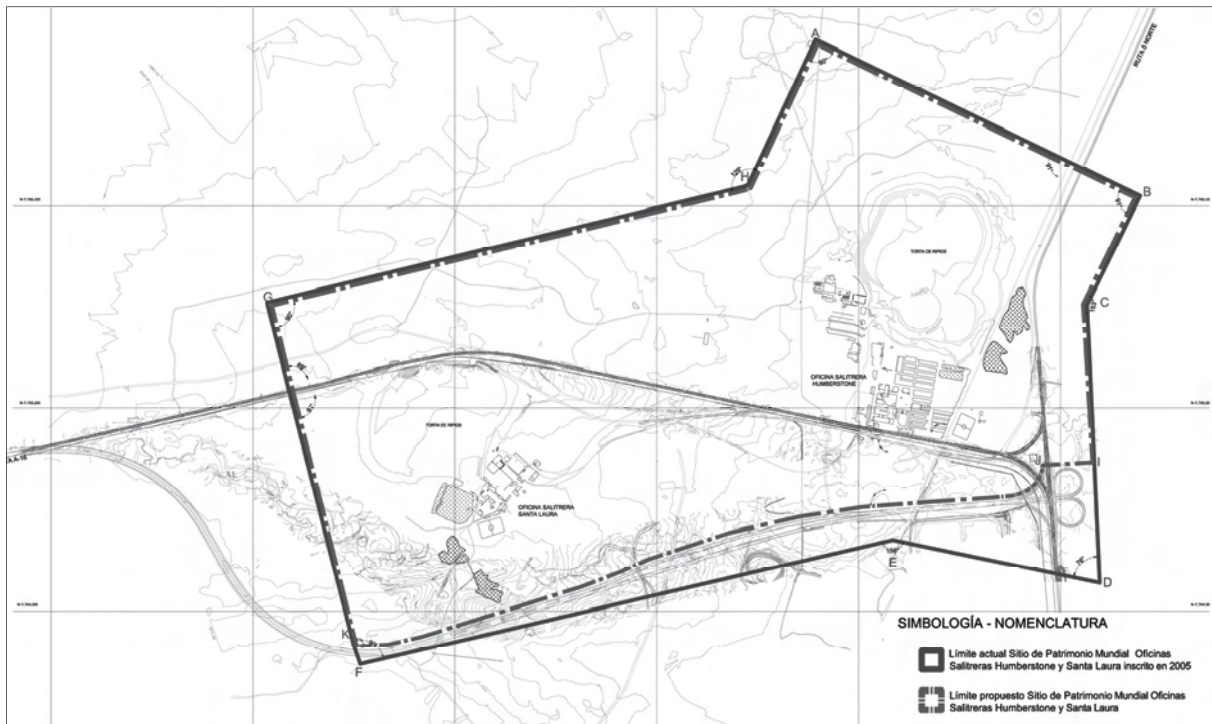
L'ICOMOS considère que la modification mineure proposée de la délimitation du bien est une conséquence directe et logique de la proposition de déviation de la Route A-16 et qu'elle est appropriée. Son approbation dépend néanmoins de l'acceptation du Comité du patrimoine mondial du nouveau tracé de la Route A-16 qui devrait être traité dans le document WHC.11/35.COM/7A sur l'état de conservation.

3. Recommandations de l'ICOMOS

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que, si le Comité du patrimoine mondial accepte le nouveau tracé de la Route A-16 le point 7A, la proposition de modification mineure des limites des Usines de salpêtre de Humberstone et Santa Laura, Chili, soit **approuvée**.

L'ICOMOS recommande de plus que l'État partie fournisse un plan indiquant la limite et la zone tampon révisées. Cela pourrait être fait par une série de 2 plans utilisant des échelles différentes.



Plan indiquant les délimitations révisées du bien